

## NOTE SYNTHETIQUE DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Cette présentation brève et synthétique vise à permettre au citoyen de saisir les enjeux du document financier présenté (article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales). Les données sont issues du compte administratif 2020 et correspondent aux opérations réelles.

### I. Les ratios financiers réglementaires

Ratios	Valeurs Hayange 2020	Moyenne nationale de la strate des communes de 10 à 20 000 habitants DGFIP
① Dépenses réelles de fonctionnement / population	798 €	1 107 €
② Produit des impositions directes / population	370 €	563 €
③ Recettes réelles de fonctionnement / population	964 €	1 303 €
④ Dépenses d'équipement brut / population	67 €	376 €
⑤ Encours de dette / population	589 €	850 €
⑥ Dotation Global de Fonctionnement / population	67 €	177 €
⑦ Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	52.36 %	59.18 %
⑧ Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	90.2 %	96 %
⑨ Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	7.03 %	27.76 %
⑩ Encours de dette / recettes réelles de fonctionnement	61.1 %	62.77 %

#### Interprétation des ratios réglementaires :

La commune dépense moins que les autres collectivités (ratio 1) tout en ayant des recettes inférieures (ratio 3). Elle prélève moins d'imposition directe (ratio 2) par habitant. Elle dépense moins que les autres au niveau des dépenses d'investissement (ratio 4) et sa dette par habitant est inférieure aux communes de même strate (ratio 5). Elle perçoit moins de dotation de l'état que les autres communes de 10 000 à 20 000 habitants (ratio 6). Ces dépenses de personnel sont maîtrisées et leur poids dans les dépenses se limitent à 52.36 % (ratio 7).

La marge d'autofinancement courant (ratio 8) est au niveau inférieur du seuil d'alerte de 100% et à celui des autres communes de la strate. Enfin, le taux d'équipement (ratio 9) est inférieur aux autres communes tout comme le taux d'endettement (ratio 10, 61.1%).

## II. L'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement et leur structure

### a) Evolution des dépenses réelles de fonctionnement et structure :

Typologie Dépenses	2019	2020	Evolution %
Charges à caractère général (chap 011)	4 885 461	3 877 119	-20,6%
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	7 098 284	6 903 693	-2,7%
Atténuation de produit (chap 014)	132 157	136 992	3,7%
Contingents et participations obligatoires (autres articles 655)	59 844	25 236	-57,8%
Subventions versées (art 657)	1 210 862	1 282 924	6,0%
Autres charges de gestion courante (autres articles 65)	128 837	144 674	12,3%
Intérêts de la dette (art 66111)	400 604	355 250	-11,3%
Autres charges financières (autres articles chap 66)	5 298	0	-100,0%
Charges exceptionnelles (chap 67)	22 184	20 726	-6,6%
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>13 943 532</b>	<b>12 746 614</b>	<b>-8,6%</b>

Les dépenses réelles de fonctionnement ont diminué de 8.6 % sous l'effet des mesures de confinement :

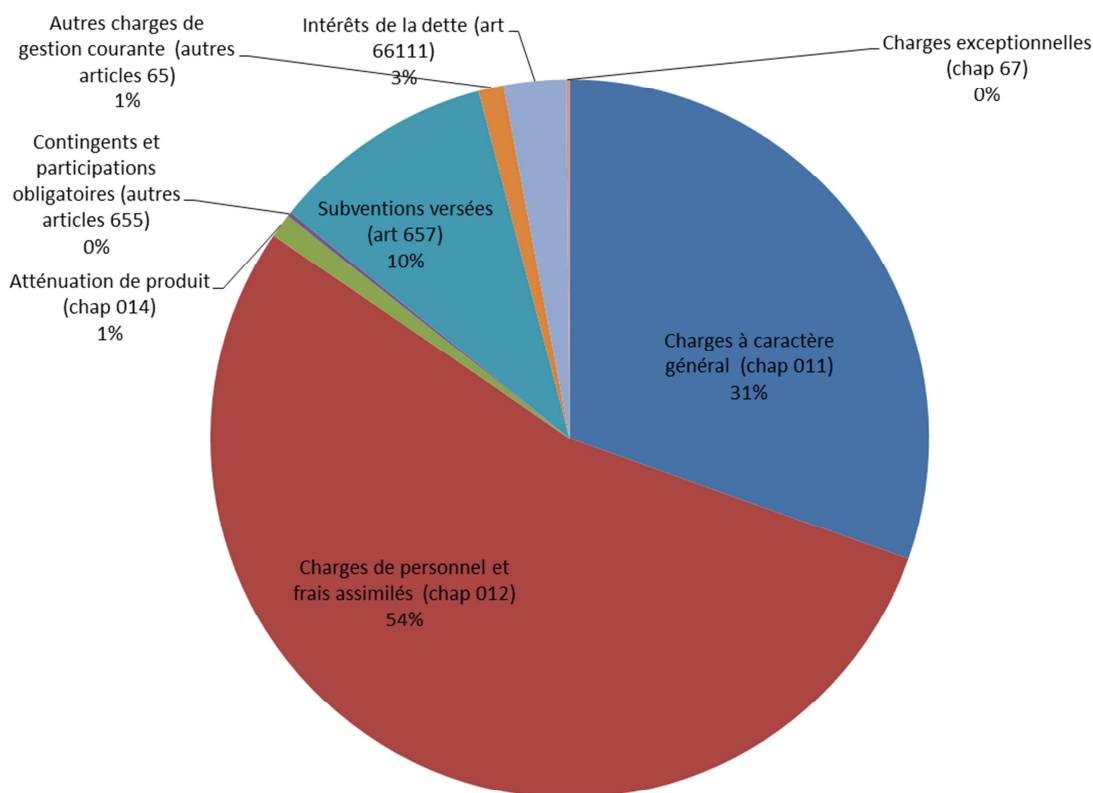
- L'annulation de nombreuses manifestations a réduit le budget réalisé de la culture et des festivités de 120 000 € en dépenses générales et de 34 000 € sur les heures supplémentaires
- Report de programme de voirie 2020 et autres économies sur les services techniques : 503 000 €
- Baisse des dépenses des ateliers municipaux : 210 000 €
- Baisse de la participation à l'ACSH activités périscolaires : jusqu'à la levée du confinement : 105 300 €.

A contrario, certaines nouvelles dépenses liées à la crise sanitaire sont apparues :

- Fournitures et petits matériels (gels, masques, équipements de protection) : 49 300 €
- Accueil enfants ACSH juillet-août 2020 : 23 300 €
- Hausse de la participation à l'ACSH activités périscolaires à compter de septembre 2020 : 24 500 €

La commune a continué de soutenir les associations et le CCAS pendant cette période en augmentant les crédits alloués aux subventions versées (1 282 924 € contre 1 210 862 € en 2019).

Enfin, la poursuite du désendettement se traduit de nouveau par une baisse des intérêts de la dette versés (-45 157 €).



b) Evolution des recettes réelles de fonctionnement et structure :

Typologie Recettes	2019	2020	Evolution %
Atténuation de charges (chap 013)	154 816	230 269	48,7%
Produits des services (chap 70)	349 310	417 776	19,6%
Produit des taxes directes (73111)	5 883 858	5 913 393	0,5%
Attribution de compensation (art 7321)+Dotations de solidarité communautaire (art 7322)	5 544 752	5 544 752	0,0%
FPIC (art 73223)+FNGIR (7323)	353 088	361 080	2,3%
Taxes pour utilisation des services publics et du domaine (art 733 hors 7331)	33 194	13 582	-59,1%
Fiscalité indirecte Taxe sur les pylones (art 7343)+Taxes sur la publicité (art 7368)+Taxe additionnelle aux droits de mutation (art 7381)	392 937	458 199	16,6%
DGF, dotation forfaitaire (art 7411), DSU (74123), DNP (74127)	1 105 124	1 074 216	-2,8%
FCTVA (art 744)	61 196	68 597	12,1%
Participations (art 747)	234 615	259 129	10,4%
Compensations fiscales (art 748)	610 068	600 473	-1,6%
Autres produits de gestion courante (chap 75)	415 090	264 016	-36,4%
Produits financiers (chap 76)	462	5	-98,9%
Produit des cessions d'immobilisations (art 775)	23 227	87 000	274,6%
Produits exceptionnels (chap 77 hors 775)	174 831	98 637	-43,6%
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>15 336 568</b>	<b>15 391 124</b>	<b>0,4%</b>

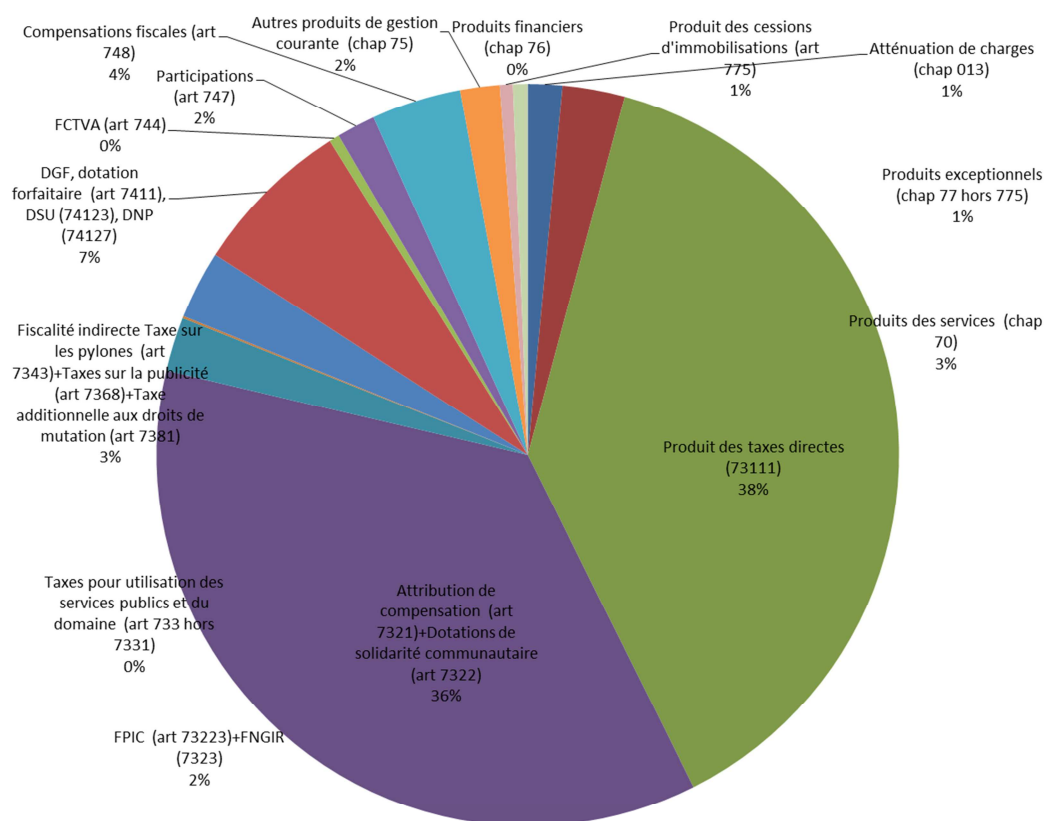
Les recettes réelles de fonctionnement progressent faiblement de 0.4%, soit +54 500 €. En tenant compte des cessions d'éléments d'actif (article 775) et de l'écriture de régularisation d'inventaire en 2019 (chapitre 75 pour 138 732.40 €), elle serait en hausse de 0.9% soit 129 500 €.

La hausse des droits de mutation versés sur les transactions immobilières (+63 000 €) compense la nouvelle baisse des dotations directes de l'Etat (-2.8%) et des compensations fiscales versées par l'Etat (-1.6%), pour un total de -40 500 €.

L'impact de la crise sanitaire se traduit par une baisse de 19 600 € sur les taxes pour l'utilisation des services publics et du domaine.

Le produit fiscal augmente (+29 535 €) sous l'effet des bases d'imposition (+0.9%). Cependant, il est atténué par une baisse des bases d'imposition de la taxe d'habitation sur les logements vacants (-28 149 €) ; **les taux d'imposition sont restés inchangés** en 2020 et sont en deca des niveaux nationaux. A noter que le taux moyen national de la taxe d'habitation n'est plus communiqué du fait de la suppression de la taxe d'habitation. Il était de 24.54% en 2018

	Taux Hayange						Taux moyen nationaux communaux
	2014	2015	2016	2017	2018	2020	2019
Taux taxe d'habitation	16,75%	16,42%	16,42%	16,42%	16,42%	16,42%	N.C.
Taux taxe foncière sur le bâti	14,70%	14,70%	14,70%	14,70%	14,70%	14,70%	21,59%
Taux taxe foncière sur le non bâti	87,90%	86,17%	86,17%	86,17%	86,17%	86,17%	49,72%

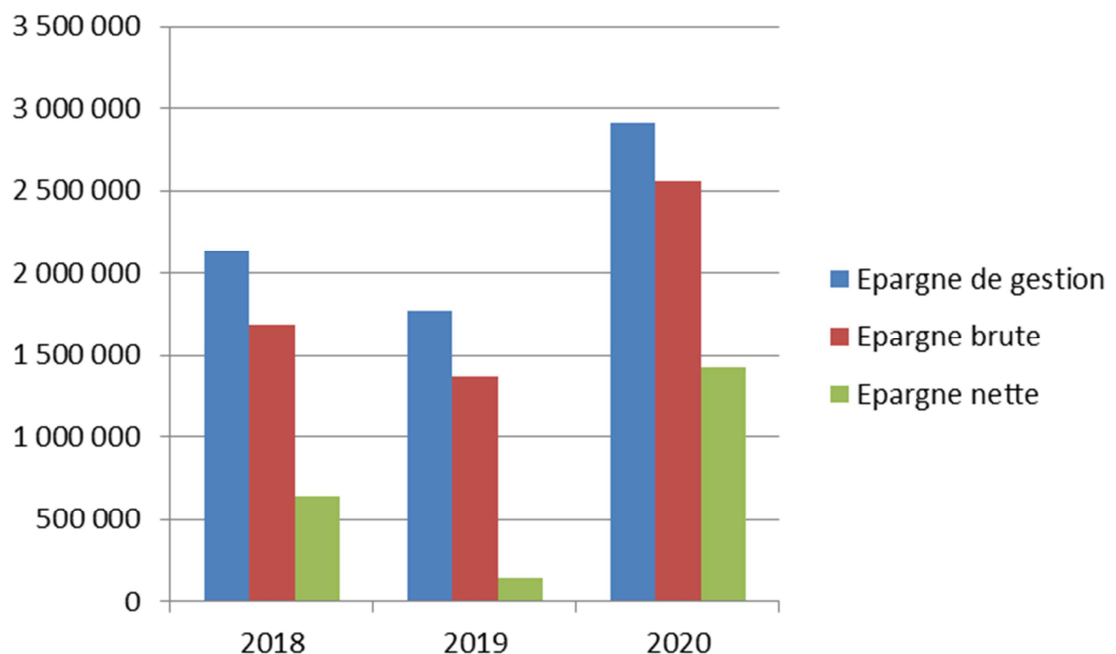


### III. La santé financière de la commune et l'endettement

#### a) L'autofinancement

L'épargne de gestion correspond à la capacité de la commune à mettre de l'argent de côté sur sa gestion courante. L'épargne brute correspond à l'épargne de gestion déduction des frais financiers payés sur la dette communale. Enfin l'épargne nette est égale l'épargne brute moins le remboursement annuel du capital de la dette.

Soldes intermédiaires de gestion	2018	2019	2020
Epargne de gestion	2 138 068	1 772 663	2 915 207
Epargne brute	1 691 539	1 369 809	2 557 510
Epargne nette	646 527	143 626	1 426 861



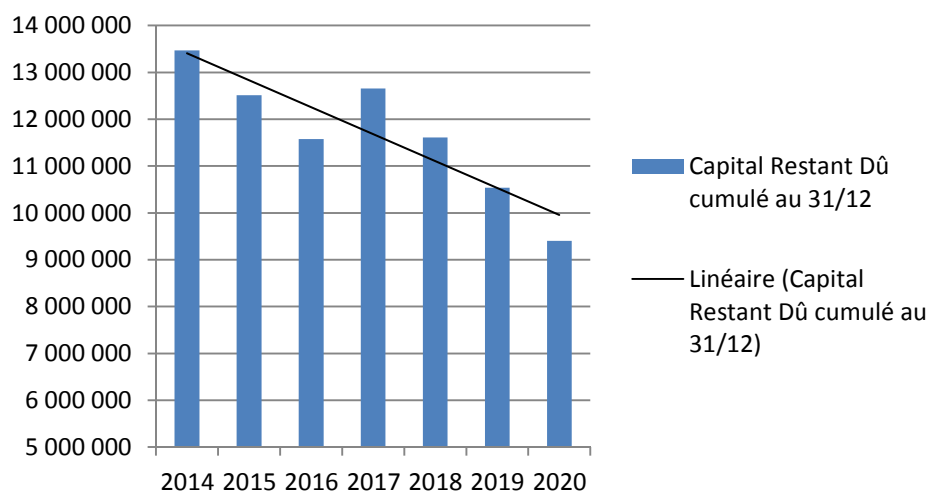
L'autofinancement est positif pour la 3<sup>ème</sup> année année consécutive

#### b) L'endettement

L'évolution de l'encours et du taux moyen de la dette

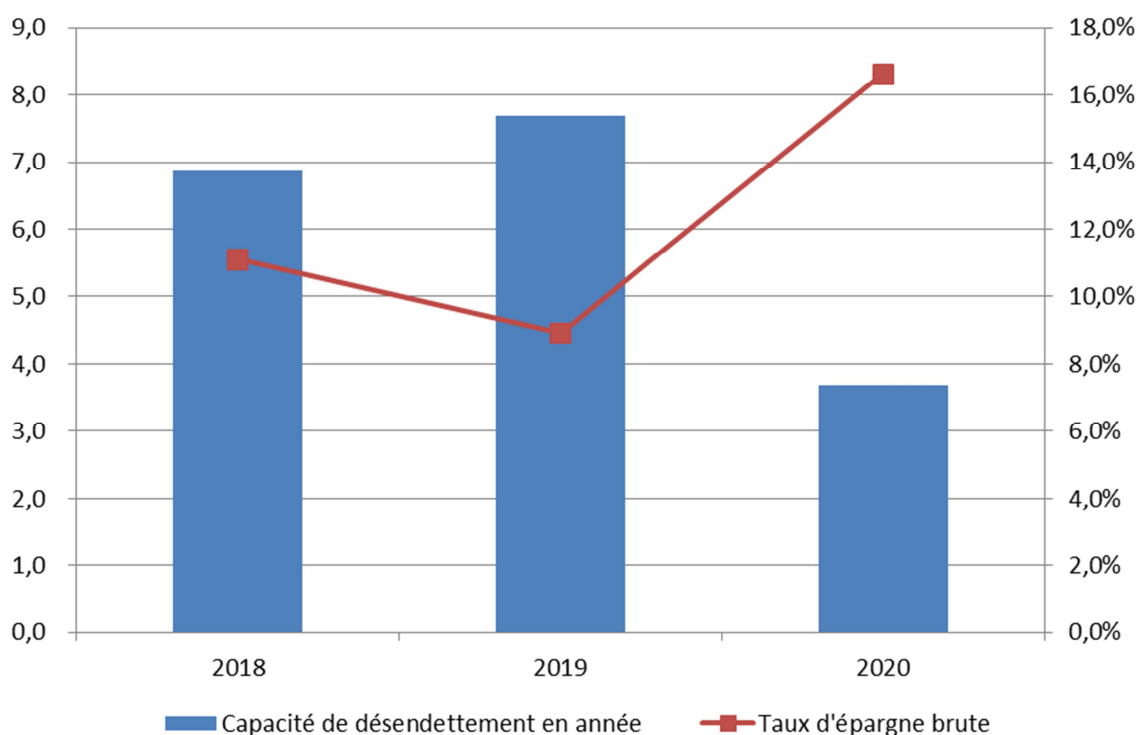
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Capital Restant Dû cumulé au 31/12	13 467 788	12 509 297	11 578 696	12 657 086	11 612 074	10 536 283	9 405 635
Intérêts de la dette (art 66111)	552 753	535 626	494 925	457 414	446 529	402 854	357 697
taux moyen de la dette	4,1%	4,3%	4,3%	3,6%	3,8%	3,8%	3,8%

Evolution du CRD par année



Le désendettement communal se poursuit et libère de la marge de manœuvre sur le recours à l'emprunt dans les années futures.

c) Le taux d'épargne brute et la capacité de désendettement



La capacité de désendettement est le nombre d'année nécessaire à la commune pour rembourser toute sa dette. Elle se situe à moins de 4 ans en 2020 soit un niveau en très deçà du seuil d'alerte fixé à 10 ans.

Quant au taux d'épargne brute, ce dernier est couramment utilisé en comparaison avec d'autres collectivités. Il se situe à + de 16 % mais doit être relativisé par rapport à la crise sanitaire.

#### IV. Les dépenses d'investissement

Outre les dépenses de remboursement du capital de la dette (1 130 649 €), les dépenses d'équipement de la commune se sont élevées à 1 081 655 € dont :

Opérations	Montants 2020
Soutien aux commerces locaux (crise sanitaire)	94 000 €
Subventions aux particulières façades	15 763 €
Installation columbariums	44 496 €
Maitrise d'œuvre couverture de la Fensch et place	101 690 €
Installation défibrillateurs bâtiments publics	55 461 €
Eclairage Public Place Nicolas Schneider rue de Gaulle	30 956 €
Restructuration parking public CES Hurlevent	124 397 €
Mise en conformité armoires éclairage public + test candélabres	23 593 €
Réseau vidéo protection renforcement + élargissement périmètre	187 810 €
Alarme écoles élémentaires et maternelles	7 482 €
Equipement Tablettes écoles + vidéo projecteurs	16 239 €
Mobiliers et matériels dans les écoles	21 679 €
Renouvellement 2 véhicules ateliers municipaux	16 000 €
Surveillance qualité de l'air dans les bâtiments publics	20 536 €
Diagnostic de structure COSEC Konacker	18 600 €
Mise à jour standard des ateliers municipaux	12 475 €
Remise en état Mur rue de Verdun	29 616 €
Travaux rénovation maternelle Coccinelle	23 760 €
Travaux rénovation élémentaire Le Jura	20 100 €
Travaux rénovation maternelle Grand Bois	23 760 €